

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

3 février 2016

Date d'affichage :

16 février 2016

L'AN deux mille seize, le 9 février 2016 le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL (à partir de la question n° 5), FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, Mmes LARRIEU, MACHANEK, MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PAULET, PERGET, Mmes PICHARD, RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Laurent PAULET

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET jusqu'à la question n° 4

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Vincent PERGET

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jackie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Yannick BONNET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2016**

QUESTION N° 12

OBJET : Programme de construction d'une cuisine centrale et de mise en conformité des satellites : demande d'aide au titre de la dotation budgétaire de soutien à l'investissement des Communes pour 2016 portée par l'Etat.

RAPPORTEUR : Nicole PICHARD

Question étudiée par la commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 27 janvier 2016.

Le programme de construction de la nouvelle cuisine centrale et de réhabilitation des satellites de restauration dans les écoles, évalué à 1 984 140 € HT, comprend :

- la construction d'une nouvelle cuisine centrale dédiée à la restauration scolaire sur un terrain appartenant à la Commune au cœur de la Zone d'activité du Maréchat.
- la réhabilitation des satellites de restauration dans les écoles de la Ville, soit 4 satellites (2 à René Cassin, 1 à Pierre Brossolette, 1 à Jean Rostand). Le satellite de Maurice Genest est mis en conformité dans le cadre du programme global de restructuration de l'école.

La mise en service de la cuisine centrale est programmée pour septembre 2017. La phase opérationnelle de ce programme devrait débuter au deuxième semestre 2016. Elle est précédée des opérations de programmation et d'étude du projet.

Ce projet est calibré à 1500 repas/jour évolutif à 2000 repas/jour pour une éventuelle évolution de l'outil vers une logique intercommunale.

Le programme d'investissement portant construction de cette nouvelle cuisine centrale et la réhabilitation des satellites de restauration pourrait potentiellement faire l'objet d'une aide au titre de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes pour 2016 portée par l'Etat et nouvellement créée par la Loi de Finances pour 2016.

Cette dotation de soutien comprend deux enveloppes :

- une consacrée notamment à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics ;
- l'autre consacrée au soutien de projets en faveur de la revitalisation ou développement des bourgs-centres : elle doit permettre aux communes de jouer leur rôle structurant de bourgs-centres, ce qui est le cas pour Riom sur le territoire de Riom Communauté.

COMMUNE DE RIOM

Les projets qui devront être retenus devront être en lien avec les enjeux locaux et avoir un effet structurant sur la qualité de vie locale et l'attractivité du territoire. La cuisine centrale semble entrer dans ces critères généraux d'éligibilité.

Dans la perspective de déposer un dossier d'éligibilité auprès des services de l'Etat, il est proposé à l'assemblée d'approuver la demande d'aide au titre de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes 2016 pour le programme d'investissement portant construction d'une nouvelle cuisine centrale et réhabilitation des satellites de restauration, ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet.

Les critères précis d'attribution n'étant pas connus à ce jour, il est proposé d'adopter le plan de financement suivant, tenant compte des autres demandes de financement et du fait que la part restant à la charge de la commune ne pourra être en deçà de 20% du coût global du projet :

Coût estimatif du projet		1 984 140 € HT
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	Etat	441 060 € HT
Dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes 2016	Etat	en attente des critères d'éligibilité et de dotation
Fonds d'Intervention Communal	CD 63	166 000 € HT
Fonds d'Intervention Communal part exceptionnelle	CD 63	207 500 € HT
Part prise en charge par la Commune	Commune de Riom	1 169 580 € HT

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le dépôt de la présente demande de subvention au titre de la Dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes pour 2016 ainsi que le plan de financement prévisionnel du programme d'investissement portant construction d'une nouvelle cuisine centrale et réhabilitation des satellites de restauration - qui pourra être rectifié au regard des critères précis qui seront communiqués.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 9 février 2016

**Le Maire,
Président de Riom Communauté,**

signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20160209-DELIB160212-DE
Date de télétransmission : 15/02/2016
Date de réception préfecture : 15/02/2016

RIOM